



Dépot de préavis non pris en compte

Par **ysalex**, le **18/03/2009** à **17:33**

en janvier 2007 j'ai signé un bail en collocation avec un ami, en juillet j'ai quitté cet appartement et déposé mon préavis de départ dans l'agence mandatée pour la location. cette semaine je viens de recevoir un référé du tribunal me demandant de régler les loyers depuis juillet 2007. il est indiqué qu'ils n'ont pas tenu compte du dépôt de mon préavis. Puis-je savoir à quel titre peuvent-ils rejeter un préavis? et comment puis-je me défendre.
merci d'avance de votre réponse.